

vende. Ce soir, je vais me borner à quelques remarques sur les effets du bill sur l'industrie bovine.

Le premier poste tarifaire à l'Annexe B, numéro 501-1, a trait aux bovins. Il est suivi d'autres postes ayant trait au bétail et à la viande. Permettez-moi de résumer les effets des tarifs actuels sur l'élevage du bétail au Canada. Le Canada n'est pas un grand importateur de bœuf, puisqu'il importe environ 3 à 5 p. 100 de notre consommation par habitant. Néanmoins, il est nettement un exportateur de bêtes d'embouche. Elles sont toutes exportées aux États-Unis. La balance de notre commerce avec notre grand partenaire commercial, les États-Unis, était presque en équilibre ces dernières années, mais généralement en notre faveur.

Jusqu'à ces derniers temps, le Canada imposait un tarif nominal sur toutes les importations de bœuf et de bétail sur pied. Ce tarif nominal existe toujours d'après la loi, mais est en fait suspendu pour un an depuis le 19 février de cette année. Il était de 1 c. et demi la livre pour les animaux vivants et de 3 c. la livre pour le bœuf et le veau. Nous sommes toujours assujettis aux divers droits, quotas et tarifs variables de l'étranger. Les États-Unis sont de loin notre plus grand marché, en ce qui concerne les bêtes d'embouche et les divers produits du bœuf.

Malgré les occasions qui semblent faire leur apparition, le Canada n'exporte pas encore en quantités appréciables au-delà des rivages de l'Amérique du Nord. Néanmoins la Grèce, l'Italie et la France semblent devoir jouer le rôle de grands importateurs, surtout de veaux, qui sont expédiés du Canada par avion. Je dois signaler qu'il s'agit surtout ici de bêtes sur pied et abattues de catégorie commerciale et non de bétail de race ou reproducteur.

Les importations de bétail d'embouche au Canada en provenance des États-Unis sont limitées à cause de l'épreuve sanitaire de l'anaplasmose et de la langue bleue. Cependant, il y a aucune restriction tant pour l'importation de bêtes de boucherie ou à l'exportation de bétail d'embouche aux États-Unis.

Le Canada et les États-Unis se partagent le marché des bovins et des bestiaux en Amérique du Nord et la part du Canada est d'environ 8 p. 100. Il ne fait donc pas de doute que d'une façon générale les prix au Canada seront effectivement établis en fonction des prix aux États-Unis. Cela s'est toujours passé ainsi. Les éleveurs canadiens en sont conscients et acceptent cette situation depuis des années. Nous ne voulons pas la modifier mais il importe de la comprendre.

Les prix du marché canadien ont toujours eu tendance à se maintenir au-dessus des prix américains plutôt qu'au-dessous. Autrement dit, la suppression du droit d'importation sera sans doute plus défavorable aux éleveurs. En effet, la suppression du tarif annoncé le 19 avril, a fait baisser de la valeur de ce dernier, le plafond des prix canadiens. Étant donné que nous devons toujours payer un droit sur les bestiaux canadiens destinés aux États-Unis, le résultat net a été, outre la baisse des prix, la rupture du fragile équilibre qui s'était établi au fil des ans entre l'industrie bovine du Canada et celle des États-Unis. Cette rupture a fait du tort aux éleveurs canadiens. La raison de la suppression de ces droits de douane est parfaitement évidente. Elle vise à stabiliser ou à réduire le prix de vente au détail du bœuf au Canada. Cependant, j'estime que cette mesure n'a eu ni n'aura pratiquement aucun effet sur les prix au détail. Je pense également que les experts tarifaires du ministre auraient dû le prévoir. C'est certainement ce que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) aurait dit s'il avait été consulté.

Tarif des douanes (n° 2)

● (2040)

Les éleveurs ne sont pas naïfs au point de se plaindre trop fort de la chute des prix provoquée par la suppression tarifaire compte tenu de notre marché particulièrement actif. Mais ils protestent énergiquement contre certaines des autres conséquences qu'aura cette mesure. En voici un exemple concret sur lequel j'ai attiré l'attention de la Chambre hier soir pendant le débat sur les grains de provende. Depuis le 1^{er} janvier 1973 l'Ouest a exporté aux États-Unis 80,000 bêtes d'embouche. L'année dernière, au cours de la même période, il en avait exporté environ 5,000. Nos approvisionnements en bœuf sous forme de bêtes engraisées ont donc subi une perte d'environ 7 p. 100.

Nous n'avons pas seulement exporté 80,000 bêtes d'embouche, monsieur l'Orateur. Nous avons également exporté de nombreux emplois. Nous avons exporté nos possibilités d'investissement dans des parcs d'engraissement et notre chance de devenir des fournisseurs de bestiaux engraisés pour les États-Unis et autres marchés du monde.

Comment se fait-il que les acheteurs américains de bêtes d'embouche aient pu surenchérir nos propres engraisseurs lors de l'achat de ces 80,000 têtes de bétail sur un marché nord-américain? Cela s'explique indéniablement par les avantages concurrentiels dont jouissent les éleveurs américains par rapport à leurs homologues canadiens. Premièrement, il est possible que le marché américain du bétail gras atteigne un chiffre de \$4 supérieur au nôtre mais il ne descend jamais plus que le nôtre, compte tenu du coût du transport, du fait des conditions tarifaires unilatérales existant actuellement entre nos deux pays.

En 1972, nous avons supprimé dans la loi de l'impôt sur le revenu la disposition concernant le cheptel de base. Par ailleurs l'éleveur américain jouit de conditions libérales qui lui permettent de déclarer son cheptel reproducteur en tant qu'actif. Fin 1972 et début 1973, les engraisseurs américains jouissaient d'un avantage très net du fait des inégalités d'applications des règlements relatifs au diéthyle entre les deux pays. En outre, ils profitent d'un avantage indéniable en matière de prix des machines et équipement. Finalement, il y a l'extrême pénurie d'aliments à haute teneur protéique et l'incertitude des approvisionnements combinée à leur coût élevé. Voilà, monsieur l'Orateur, les principales raisons pour lesquelles nous exportons des bovins d'embouche à l'heure actuelle.

On a dit qu'un libre-échange réciproque est la bonne solution. Cela n'est pas aussi facile, bien entendu. Dans l'ensemble, les éleveurs de bétail appuieront le principe du libre-échange dans la mesure où l'égalité sera maintenue en ce qui concerne tous les autres produits. Bien sûr, ce n'est pas le cas, pour les raisons que je viens de donner. Lorsque le secteur de l'élevage ou les parcs d'engraissement se trouvent relativement défavorisés, la suppression des droits de douane à l'importation ou l'établissement d'un libre-échange réciproque peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'expansion et même la viabilité de l'industrie. Il est indispensable que le gouvernement fédéral étudie attentivement la position concurrentielle de l'industrie canadienne avant de décider de supprimer les droits de douane et d'adopter un libre-échange réciproque.

Il est bon de noter qu'une étude de ce genre vient d'être terminée aux États-Unis, qui a abouti au rapport Flanagan sur la politique commerciale agricole, étude menée sous les auspices du ministère de l'Agriculture des États-Unis. Il semble que ce rapport recommandera une libéralisation du commerce par la recherche de tous les débouchés possibles. Cela mènera finalement, bien entendu, à une véritable